



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

COMPTE – RENDU SUCCINCT

de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 31 mars 2022

Le jeudi 31 mars à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Zuber à l'Hôtel de Ville de Rixheim, sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL. Le public était autorisé à assister à la séance.

Nombre de conseillers en fonction : 33

Nombre de conseillers présents : 23

Procurations de vote :

Mme Maryse LOUIS (procuration à Mme Marie ADAM)
M. Raphaël SPADARO (procuration à Mme Rachel BAECHEL)
Mme Véronique FLESCHE (procuration à M. NYREK)
Mme Bérengère MICODI (procuration à Mme Sophie ACKER)
M. Sébastien BURGÉ (procuration à M. Alexandre DURRWELL)

Excusés :

Mme Isabelle TINCHANT-MERLI
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Lucas SCHERRER
Mme Rachel BAECHEL (au point 2, quitte la salle)
M. Patrice NYREK (aux points 8 et 10, ne prend pas part au vote et quitte la salle)
M. Christophe EHRET (au point 8, ne prend pas part au vote et quitte la salle)
Mme Marie ADAM (au point 8, ne prend pas part au vote et quitte la salle)
M. Eddie WAESELYNCK (au point 8, ne prend pas part au vote et quitte la salle)
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (au point 8, ne prend pas part au vote et quitte la salle)

Secrétariat de séance assuré par :

Monsieur Patrice NYREK, Adjoint au Maire, Secrétaire
Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, Secrétaire adjoint

Assistaient en outre à la séance :

1 journaliste
2 auditeurs



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de nommer Monsieur Patrice NYREK, Adjoint au Maire et Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services respectivement aux fonctions de secrétaire de séance et de secrétaire adjoint.

FINANCES

2. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021

Madame Rachel BAECHTEL quitte la salle. Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Première Adjointe, préside la séance de ce point.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- De donner acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2021,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser, énumérés dans le document 'Ville de Rixheim - Compte Administratif 2021',
- D'arrêter les résultats définitifs tels figurant dans le document 'Ville de Rixheim - Compte Administratif 2021'.

3. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de déclarer que le compte de gestion de la Ville de RIXHEIM, dressé pour l'exercice 2021 par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- D'affecter une part de l'excédent de la section de Fonctionnement 2021, soit 2.232.538,49 €, au financement de la section d'Investissement 2022 par la réalisation d'une réserve de ce montant au chapitre 925 (Opérations patrimoniales) / compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés),
- De conserver le solde de l'excédent de la section de Fonctionnement 2021, soit 235.234,00 €, dans sa section (compte 002),
- De conserver l'excédent de la section d'Investissement, soit 1.217.743,48 €, dans sa section (compte 001).

5. Vote des taux de fiscalité

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- De ne pas augmenter la pression fiscale des Rixheimois

- De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022, comme suit :
 - 29,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 64,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

6. Approbation du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De voter le Budget Primitif 2022 tel que présenté, et par chapitres pour la section de fonctionnement,
- De voter le Budget Primitif 2022 tel que présenté, et par articles pour la section d'investissement,
- D'autoriser Madame le Maire à utiliser les crédits inscrits pour dépenses imprévues ; elle en rendra compte au Conseil Municipal lors de la première séance qui suivra l'ordonnancement des dépenses,
- D'approuver l'état des amortissements de l'exercice 2022, tel que détaillé dans le document 'Ville de Rixheim – Budget Primitif 2022'.

7. Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs
 - à la réhabilitation de l'immeuble 24 rue Zuber (anc. bâtiment des Services Techniques)
 - à la rénovation de la place du Marché et de l'ancienne forge,
- D'ouvrir une autorisation de programme et des crédits de paiement pour
 - la rénovation de la Commanderie,
 - la rénovation du Gymnase St-Jean,

8. Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer 28 subventions pour un montant total de 145.514,55 € et de rejeter 2 demandes de subvention.

9. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association de l'Ecole de Musique de Rixheim – année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention d'objectifs à conclure pour 2022 entre la Ville de Rixheim et l'Association de l'Ecole de Musique de Rixheim,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

10. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association du Centre Polyvalent d'Entremont – année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Rixheim et l'Association du Centre Polyvalent d'Entremont ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

11. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Amicale du Personnel de la Ville de Rixheim – année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Rixheim et l'Amicale du Personnel de la Ville de Rixheim ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

12. Conventions de partenariat – Subventions aux associations culturelles – Année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention à conclure entre la Ville de Rixheim et les associations suivantes :
 - Arboriculteurs de Rixheim-Eschentzwiller
 - Centre de danse Cynthia JOUFFRE
 - Société d'Histoire
 - Orchestre d'Harmonie
 - Chorale Invent'Airs
 - Sundgauvia
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants concernant le montant et les modalités de versement des subventions pour 2022.

13. Récupération de l'actif bancaire de l'OMASCH

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de récupérer l'actif bancaire de l'Office Municipal pour les Activités Sociales, Caritatives et Humanitaires (OMASCH), suite à la dissolution de l'association prononcée le 24 juin 2021.

14. Modernisation du système de vidéoprotection – actualisation du plan de financement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé tel que présenté ci-dessous :

Source	Montants HT	Taux
DETR	201 713,72 €	60,00%
Région Grand-Est	20 000,00 €	6,00%
Fonds propres	114 475,82 €	34,00%
Total HT	336 189,54 €	100,00%

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Région Grand-Est une aide à hauteur de 20 000€ qui sera imputée sur l'article 9011 « Police, justice et sécurité » de la section d'investissement.

INTERCOMMUNALITE

15. Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin – période 2022-2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le principe d'engager la ville dans la démarche avec la Caf ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

16. Aide à la relance de la construction durable : contractualisation entre l'Etat et les collectivités portant sur la participation de l'Etat au financement des constructions neuves dans les communes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de contrat de France Relance pour la relance de la construction durable 2022 ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à :
 - procéder à toute modification utile du « contrat type de relance du logement »
 - le signer ainsi que les pièces afférentes permettant le versement de l'aide.

17. Dispositif de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'octroi de cette subvention d'un montant fixe de 100 €. Elle est réservée aux particuliers résidant à Rixheim et accordée une fois par foyer. Les vélos cargos sont également éligibles.
- D'approuver les conditions d'octroi de ladite subvention, à savoir :
 - Le VAE doit être neuf, sans batterie au plomb, et acheté entre le 1er janvier et 31 décembre 2022.
 - Etre un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route, c'est-à-dire équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler.
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer toute pièce inhérente à ce dispositif.

18. Modification de la Convention de Subventionnement et de Collaboration avec l'Association Syndicale du Parc d'Entremont

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications apportées à la Convention de Subventionnement et de Collaboration avec l'Association Syndicale du Parc d'Entremont ;
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer ladite convention.

19. Convention pour attribution du label « Ensemble arboré remarquable » aux platanes de la Commanderie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer ladite convention attribuant le label « Ensemble arboré remarquable » aux 6 platanes de la Commanderie, âgés de plus de 200 ans.

JURIDIQUE

20. Organisation des Musicales de Saint-Léger – approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Rixheim et le conseil de fabrique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre la ville de Rixheim et le conseil de fabrique ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

FONCIER

21. Cession d'une parcelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De céder à Monsieur Olivier HARTMANN et à Madame Rachel MORGEN la parcelle suivante :

Section	Numéro	Adresse	Surface
CI	7	VILLAGE	1,28a

- De fixer le prix de vente de cette parcelle à 7 400 euros ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les créations et les suppressions de poste ainsi que l'état des emplois modifié au 1^{er} avril 2022.
- De le charger ou son Adjointe déléguée de la régularisation de la situation administrative y relative.
- D'inscrire au budget 2022 et suivants les crédits correspondants.

◆◆◆

La séance du Conseil Municipal est levée à 20H10

Fait à RIXHEIM, le 05 avril 2022

Le Maire :

Rachel BAECHTEL

Affiché le :

Retiré le :